

Conférence du désarmement

17 février 2022
Français
Original : anglais

Note verbale datée du 28 janvier 2022 de la Représentation spéciale du Brésil auprès de la Conférence du désarmement, transmettant la déclaration de la Coalition pour un nouvel ordre du jour en réponse à la déclaration conjointe des États dotés d'armes nucléaires sur la prévention de la guerre nucléaire

La Représentation spéciale du Brésil auprès de la Conférence du désarmement présente ses compliments à la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement et, en sa qualité de coordonnatrice de la Coalition pour un nouvel ordre du jour – Afrique du Sud, Brésil, Égypte, Irlande, Mexique et Nouvelle-Zélande –, a l'honneur de demander la publication de la déclaration de la Coalition pour un nouvel ordre du jour en réponse à la déclaration conjointe des États dotés d'armes nucléaires sur la prévention de la guerre nucléaire (25 janvier 2022) en tant que document officiel de la session de 2022 de la Conférence.

La Représentation spéciale du Brésil auprès de la Conférence du désarmement saisit cette occasion pour renouveler à la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement les assurances de sa très haute considération.



Annexe

Déclaration de la Coalition pour un nouvel ordre du jour – Afrique du Sud, Brésil, Égypte, Irlande, Mexique et Nouvelle-Zélande (25 janvier 2022)

1. La Coalition pour un nouvel ordre du jour prend note de la déclaration conjointe pour prévenir la guerre nucléaire et éviter les courses aux armements publiée par la Chine, les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, la France et le Royaume-Uni le 3 janvier 2022.
2. La Coalition prend également note de l'accent mis dans la déclaration conjointe sur la poursuite « des approches diplomatiques bilatérales et multilatérales pour éviter les affrontements militaires, renforcer la stabilité la prévisibilité, accroître la compréhension et la confiance mutuelles, et prévenir une course aux armements qui ne profiterait à personne et nous mettrait tous en danger ».
3. À l'heure où les tensions sont exacerbées, la Coalition considère que cette déclaration conjointe est nécessaire pour stabiliser les relations stratégiques et espère qu'elle marque le début d'une coopération renforcée entre les États dotés d'armes nucléaires aux fins de l'exécution de leurs obligations en matière de désarmement nucléaire. En particulier, l'affirmation conjointe selon laquelle « une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée » est un signal important qui doit maintenant se traduire par des actions concrètes en vue de l'élimination totale des armes nucléaires.
4. Si la coopération diplomatique est nécessaire et bienvenue, la Coalition pour un nouvel ordre du jour est préoccupée par les récentes déclarations des États dotés d'armes nucléaires concernant la modernisation de leurs programmes d'armement nucléaire. De telles déclarations sapent l'engagement de ces États en faveur du désarmement nucléaire et accroissent les risques d'utilisation de l'arme nucléaire et de reprise d'une course aux armements. Le désarmement nucléaire n'est pas seulement une obligation légale internationale, c'est un impératif humanitaire et moral.
5. La Coalition est d'avis que les armes nucléaires et les politiques de sécurité fondées sur la dissuasion nucléaire ne peuvent garantir une stabilité ou une prévisibilité significatives et qu'elles risquent d'encourager la prolifération. Le fait qu'il existe toujours des armes nucléaires aggrave encore les tensions au niveau international et représente une grave menace pour l'humanité. Les efforts de stabilisation ne seront pas suffisants si chacun des États dotés d'armes nucléaires ne prend pas des mesures concrètes pour réduire la place de l'arme nucléaire dans sa doctrine stratégique et tendre à l'élimination de son arsenal nucléaire. Ces étapes intermédiaires pourraient inclure l'octroi de garanties négatives de sécurité juridiquement contraignantes.
6. La Coalition appuie les mesures visant à réduire les risques de guerre nucléaire. Nous considérons que les efforts de réduction des risques ne sont que des solutions provisoires et que l'élimination totale des armes nucléaires est la seule garantie contre l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes. Si elles n'ont pas de lien direct avec notre objectif ultime d'un monde sans armes nucléaires, les mesures de réduction des risques stratégiques et nucléaires ne font que contribuer à l'illusion que nous pouvons vivre indéfiniment avec de telles armes. Tant que ces dernières continueront d'exister, elles représenteront un risque inacceptable pour l'humanité.
7. À cet égard, la Coalition rappelle qu'à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, de vives préoccupations avaient été exprimées au sujet des conséquences humanitaires catastrophiques qu'aurait l'emploi d'armes nucléaires, et que les Parties s'étaient déclarées de nouveau déterminées à œuvrer pour un monde plus sûr pour tous et à instaurer la paix et la sécurité dans un monde exempt d'armes nucléaires. Les profondes préoccupations face au danger que constituent pour l'humanité les armes nucléaires devraient orienter l'ensemble des délibérations, des décisions et des mesures touchant le désarmement et la non-prolifération nucléaires.

8. La Coalition insiste sur le fait que les États dotés d'armes nucléaires ont pris la résolution formelle d'éliminer complètement leurs arsenaux nucléaires et de parvenir ainsi au désarmement nucléaire, ce à quoi tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se sont engagés aux termes de l'article VI du Traité. Elle rejette l'idée que ces obligations sont conditionnelles, comme semble l'indiquer la déclaration des États dotés d'armes nucléaires. Le contexte sécuritaire mondial actuel renforce la nécessité d'exécuter ces obligations de toute urgence et avec détermination.

9. La Coalition plaide pour la mise en œuvre de mesures de désarmement nucléaire concrètes, transparentes, vérifiables, irréversibles et se renforçant mutuellement. Nous demandons également que les États parties s'acquittent d'urgence de leurs obligations et qu'ils respectent les engagements pris dans le cadre du Traité sur la non-prolifération, qui restent valables jusqu'à leur mise en œuvre.

10. Enfin, la Coalition pour un nouvel ordre du jour déplore qu'en raison de la pandémie de COVID-19, la dixième Conférence chargée d'examiner le Traité de non-prolifération, qui devait se tenir à New York en janvier 2022, ait à nouveau été reportée. Toutefois, ce report donne maintenant aux États dotés d'armes nucléaires l'occasion de réitérer publiquement leur engagement sans équivoque et de progresser dans son exécution intégrale. Une telle réaffirmation, assortie de mesures concrètes et ciblées, renforcerait le Traité sur la non-prolifération et son processus d'examen et amplifierait la portée de la déclaration conjointe des États dotés d'armes nucléaires.
